



foot, du basket, du hand (voire volley et badminton) est sorti de terre.



Le Pt Picoura  
fait sa rentrée !!!

## Leçon de mathématiques.

Nous avons bien lu le flash info de juin 2018 « [concernant l'élagage] nos calculs [sont] supervisés par la DGFP [...] ». Suite aux conseils de M. le maire nous avons contacté la direction Générale des Finances Publiques de Vannes à propos du calcul de l'élagage. Le service nous a dit ne pas être concerné et qu'il fallait contacter le Responsable de la Trésorerie de Ploërmel.

Là, cela les a beaucoup amusé mais même réponse. Si leur service s'occupe des comptes de la commune, les calculs internes ne sont pas de leur ressort. Ils ne font que vérifier l'équilibre des comptes en fin d'année.

*« En réponse à votre lettre du 12 juillet 2018, je vous informe que les ordonnateurs (maires, présidents de communautés de communes etc ...) constatent les droits et les obligations, liquident les recettes et émettent les ordres de recouvrer. A cet égard, ils sont chargés d'appliquer les tarifs votés par leur organe délibérant respectif. Ces tarifs sont fixés librement par la collectivité et le comptable public n'intervient aucunement dans la tarification des services locaux.*

*Les services ordonnateurs transmettent ensuite au comptable pu-*

*blic les ordres de recouvrer assortis des pièces justificatives requises pour prise en charge. Le comptable public contrôle alors la liquidation et s'assure que les tarifs appliqués sont bien conformes aux tarifs votés. »*

Bref, une commune pourrait chiffrer une photocopie 10 000 € que la seule chose vérifiée serait que le montant du chèque versé par le contribuable correspond.

Le p'tit Picoura a retourné la question maintes fois dans sa tête. Si la commune lui demande d'élaguer ses arbres et que cela demande une heure d'élagage, il paiera donc 100 € (par souci d'économie il ramassera lui-même les branches) alors que la société facturera 75 € à la commune. Il faudra lui expliquer comment 100 € est inférieur à 75 €. Ce sont peut-être là ce qu'on appelle les maths modernes.

## Cruguel autrefois



Dans notre précédent numéro, nous évoquions la vie de Cruguel au début des années 1960, Cruguel était animé et on y trouvait tout ce dont nous avons besoin. D'après le témoin du numéro précédent, le changement coïncide avec le remembrement dès 1970 avec la mécanisation et la généralisation de l'automobile. « On trouvait de tout à Cruguel, de 57 jusqu'en 71 quand le remembrement est arrivé. Puis, les grandes surfaces se sont montées. C'est les supers marchés qui ont détruit tous les petits com-

## Sommaire

Bonnes nouvelles.....	1
L'édito.....	1
Leçon de mathématiques.....	1
Cruguel autrefois.....	1
Linky suite.....	2
Le diction.....	2
Le stade de foot.....	2
Dette crugeloise (rappel).....	2
Le lotissement.....	2
Infos pratiques.....	2
Jeu.....	2

## L'édito

Après une longue pause, le p'tit Picoura revient. Le soleil de cet été ainsi que le magnifique temps de l'arrière saison ont eu raison de sa volonté de vous faire parvenir des nouvelles plus tôt. Comme nous tous, il s'est ressourcé sous le ciel bleu. Il a malgré tout profité de l'été pour prendre tous azimuts une leçon de mathématiques comme l'a suggéré le conseil municipal. Quelques mots sur les nouveautés de notre commune, sur les compteurs Linky, le lotissement des Hirondelles. Notre petit jeu sera aussi au rendez-vous, à vos calembres ! Bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles.

## Bonnes nouvelles

Voici des nouveautés qui vont dans le sens du développement des activités sportives et culturelles de Cruguel. La bibliothèque est ouverte le mercredi depuis septembre où tous les âges pourront se retrouver. Le « city stade » où les jeunes peuvent se rendre pour faire du

merces.» C'est ainsi que tout a commencé. A suivre au prochain numéro...

## Linky suite

Certains maires ont eu le courage de s'opposer à l'installation systématique des compteurs Linky (813 communes en octobre 2018). Ils prennent à cœur de défendre leurs administrés. A titre d'exemple, citons le maire de Blagnac qui a fait parler de lui aux informations nationales, car le 11 septembre 2018, le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse par rapport à la délibération anti-Linky de Blagnac a eu le grand mérite de rappeler que les particuliers ont parfaitement le droit de refuser l'installation des Linky.

Les citoyens peuvent également demander à leur municipalité de s'inspirer des délibérations et arrêtés rédigés par un cabinet d'avocat et mis gracieusement en ligne sur le site [refus.linky.gazpar.free.fr](http://refus.linky.gazpar.free.fr).

Le combat juridique est engagé contre l'Etat et Enedis et, il est faux de prétendre que les délibérations anti-linky sont annulées, puisque la quasi-totalité des procédures sont en cours !

Par ailleurs, la commune de Bovel (35) et celle de Tarnos (40) sont les premières à aller en Cour administrative d'appel pour défendre les délibérations municipales "anti-Linky". Notons que dans le Morbihan cinq communes se sont déjà prononcées contre ce déploiement (Le Palais, Silfiac, Groix, Cléguérec, Bréhan).

## Le dicton

*Sauter du coq à l'âne permet à l'autruche de noyer le poisson afin de tromper le pigeon*

Jédécé – citation d'internaute

## Le stade de foot

L'espace, appelé terrain de jeux,

## Dettes crugeloise (rappel)

Chiffres donnés par habitant	Commune de Cruguel	Moyenne des communes de 500 à 2 000 habitants
Dettes fin 2000	329 €	518 €
Dettes fin 2005	354 €	553 €
Dettes fin 2010	789 €	628 €
Dettes fin 2015	1 192 €	591 €
Investissement	310 €	254 €
Emprunts souscrits	284 €	68 €
Pression fiscale	117%	106%
Evolution de la dette en 2015	+51%	-6%

Nous rappelons les données fournies dans notre numéro 8 (voir sites [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) et [finances.locales-communes.gouv.fr](http://finances.locales-communes.gouv.fr)). Il n'y a pas de données plus récentes éditées (voir tableau). A vous de vous faire votre opinion. Notre dette par Crugelois(e) était de 1 192 € en 2015. Cruguel est et sera dans le rouge pour plusieurs décennies.

qui deviendra terrain de foot, au coût à plusieurs reprises augmenté (aujourd'hui de 300 000 € subvention comprise), a subi ces derniers temps les épreuves du ciel.

Devant les dégâts des eaux la facture risque bien de s'aggraver. Au vu des études sur les changements climatiques, il faudra s'attendre à de plus en plus de caprices météorologiques. Faudra-t-il régulièrement mettre la main au portefeuille pour l'entretenir ?

## Le lotissement



Voici quelques nouvelles du lotissement. En incrustation, le panneau publicitaire toujours très abattu (paix à son âme). En haut du terrain, en bordure du mur, ce ne sont pas de petits menhirs. Mais simplement des compteurs électriques, qui attendent désespérément un propriétaire qui veuille bien les adopter. La commune les mettra-t-elle à la S.P.A. (Sans Propriétaire Adoptif) ? Rappelons les propos du

maire dans un article du 29 mars 2013 de la presse « le lotissement se fera sans augmentation d'impôts ». Depuis pourtant, nous payons chaque année des intérêts sur les parcelles non vendues.

## Jeu

Le jeu de ce numéro de rentrée sera dans le style des devoirs de vacances qui sont déjà loin. Benoît a acheté 1 kg de chocolat à 7 € 30 et 1 kg de pâte de fruit à 4 €. Il les a mélangés et les revend à Martine et François (1 kg chacun).

A combien doit-il vendre le kilo de friandise pour être juste ?

- A) 11 € 30    B) 10 €  
C) 5 € 65    D) 1 €

Toute ressemblance arboricole serait fortuite ☺.

*Solution du p'tit Picoura n°8 : la date à trouver était le 10/02/2017.*

## Infos pratiques

web : <http://ccce.parlenet.org/>  
mel : [contact@ccce.parlenet.org](mailto:contact@ccce.parlenet.org)

Recevoir les infos du CCCE :  
25, rue des Vieux Métiers  
56 420 Cruguel

### Faites passer l'info !

Bulletin d'adhésion de l'association disponible sur le site.